

## **POLITIQUE D’AFFICHAGE – ENSEIGNE DU PARC INDUSTRIEL**

La municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon s’est dotée d’une enseigne numérique située à l’intersection de la rue du Pont et du boulevard Léon-Vachon, à l’entrée du parc industriel. Cette enseigne numérique a pour objectif principal de diffuser des messages d’intérêt public s’adressant à l’ensemble de la population, dont ceux provenant des entreprises.

### **OBJECTIFS**

Cette politique, en plus de préciser et d’encadrer le cadre général de l’affichage, vise à :

- Prévoir des mécanismes d’affichage qui permettent de faciliter la diffusion de l’information provenant des entreprises avec la population ;
- Guider les entreprises souhaitant bénéficier de la visibilité qu’elle apporte ;
- Promouvoir les entreprises situées dans le parc industriel ;
- Assurer la qualité de la langue française ;
- Assurer et être en cohérence avec la mission, la vision et les valeurs de la Municipalité ;
- Limiter la pollution visuelle.

### **CHAMP D’APPLICATION**

La présente politique s’applique aux entreprises qui désirent effectuer de l’affichage sur l’enseigne numérique de la Municipalité.

### **CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ**

- L’entreprise doit avoir une adresse située dans le parc industriel de Saint-Lambert-de-Lauzon. Les entreprises situées entre le boulevard Léon-Vachon et l’autoroute 73 sont également admissibles.
- L’entreprise doit être conforme à la réglementation en vigueur.
- L’entreprise doit s’engager à respecter la Politique par le formulaire d’adhésion et acquitter les coûts.

## **RÈGLES RELATIVES À L’AFFICHAGE**

### **PROCÉDURE DE DEMANDE**

Les entreprises autorisées qui souhaitent diffuser un message sur l’enseigne numérique doivent soumettre leur demande par écrit à la personne responsable des communications au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de diffusion souhaitée.

Toute demande qui ne respecte pas la présente politique sera automatiquement refusée.

L’adresse à utiliser est pour soumettre la demande est : [kroy@mun-sldl.ca](mailto:kroy@mun-sldl.ca)

Le principe du « premier arrivé, premier servi » s’applique. Les messages municipaux ont toutefois préséance sur les autres messages. En cas d’urgence, la Municipalité suspendra ou retardera la diffusion de tous les messages qui ne sont pas relatifs à cette urgence.

### **CONTENU DES MESSAGES**

La Municipalité interdit l’affichage de messages publicitaires à caractère purement commercial, tels que des rabais ou des promotions. Les types de messages autorisés visent :

- Annonces d’événements marquants ou spéciaux ;
- Réalisations remarquables ;
- Journées portes ouvertes ;
- La Municipalité demeure flexible et pourrait accepter d’autres types de messages. Cependant, les messages en lien avec le recrutement de ressources humaines seront refusés systématiquement.
- La Municipalité inclura également un visuel en rotation continue, incluant tous les logos des entreprises participantes. Un logo en format vectoriel devra être fourni lors de l’adhésion.

Toute demande relative à un message à caractère politique, partisan, religieux ou commercial ou provenant d’organismes à vocation politique, partisane, religieuse ou commerciale sera automatiquement refusé.

Tous les messages faisant la promotion d’un évènement qui a lieu à l’extérieur du territoire de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ne seront pas diffusés.

Les messages doivent être rédigés exclusivement dans la langue française.

## **NORMES DE CONCEPTION ET DE CONTENU**

La conception des messages est à la discrétion de l'entreprise. La Municipalité se réserve le droit de demander une modification avant la publication ou de réduire et de reformuler les textes qui lui sont soumis elle-même si elle le juge nécessaire.

La taille à respecter pour le visuel est un format horizontal de 342 pixels X 288 pixels.

Afin de maximiser la lisibilité des messages diffusés à l'écran, le contenu textuel doit être limité au strict minimum. Limitez l'utilisation des couleurs vives. Les contrastes sont à privilégier. Les messages doivent rester informatifs et pertinents.

## **FRÉQUENCE ET DURÉE DES MESSAGES**

- Afin de s'assurer de l'équilibre entre la visibilité des entreprises et la diversité des annonces, les entreprises pourront bénéficier de l'espace pour afficher dix (10) messages par année. Le message peut rester affiché pendant dix (10) journées consécutives.
- L'affichage permanent d'un même message n'est pas permis. La durée maximale pour l'affichage d'un message est de dix (10) jours consécutifs et le message est retiré à la suite de l'évènement. Toutefois, la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon se réserve le droit de modifier la période d'affichage demandée ou de mettre fin à la diffusion si elle le juge nécessaire.

## **FRAIS**

Un montant de 1 000\$ est demandé annuellement (payable une fois le 1<sup>er</sup> octobre) pour l'affichage de 10 messages.

Une partie des sommes amassées servira au financement d'initiatives de verdissement du parc industriel, telles que la plantation d'arbres ou le développement d'espaces communs verts.

## **DIFFUSION, APPLICATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

La diffusion de la présente politique sera assurée par la personne responsable des communications. L'application de cette politique se fera sous l'autorité de la direction générale.

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil municipal.

Cette politique sera révisée annuellement, ou au besoin.

## FORMULAIRE D'ADHÉSION

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ (Nom et

prénom), représentant(e) de

\_\_\_\_\_ (Nom de l'entreprise),

déclare avoir lu et compris la Politique d'affichage de la municipalité de

Saint-Lambert-de-Lauzon et accepte de m'y conformer.

Je m'engage à fournir des visuels conformes aux spécifications requises et

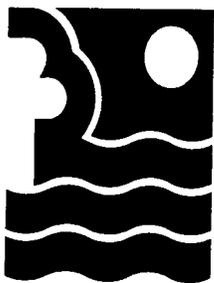
à respecter les délais de soumission.

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date



Municipalité de  
Saint-Lambert-  
de-Lauzon

1200, rue du Pont  
Saint-Lambert-de-  
Lauzon  
(Québec) G0S 2W0  
Tél. : (418) 889-9715  
Fax. : (418) 889-0660  
[info@mun-sld.ca](mailto:info@mun-sld.ca)  
[www.mun-sld.ca](http://www.mun-sld.ca)  
  
saintlambertdelauzon

---

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du  
**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON**  
tenue le 9 septembre 2024 à 19 h

---

**RÉSOLUTION N° 256-24**

**Approbation de la Politique d'affichage pour l'enseigne du parc industriel**

**ATTENDU QUE** la Municipalité installe une enseigne numérique située à l'entrée du parc industriel afin d'y publiciser des messages d'intérêt public aux citoyens;

**ATTENDU QU'**afin d'aider à promouvoir les entreprises du parc industriel, celles-ci pourront y diffuser certains messages, et ce, à certaines conditions;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mettre en place une politique d'affichage afin d'établir les balises qui encadrent l'affichage des messages en provenance des entreprises;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

D'adopter la Politique d'affichage pour l'enseigne du parc industriel telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

(Signé) Olivier Dumais  
Maire

(Signé) Éric Boisvert  
Directeur général et greffier-trésorier